

Séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons tenue à la demande du président, en vertu de l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*, le 29<sup>e</sup> jour du mois d'août 2023, à compter de 19 h, via l'application TEAMS, le tout conformément aux dispositions prévues au *Règlement relatif à la participation à distance aux séances du CA*.

Membres	Nom	Catégorie	Présent	Absent
Administrateurs représentant les parents	Annie Hébert	Membre parent – District 1	X	
	Antoine Prévost	Membre parent – District 2	X	
	Kim Rousseau	Membre parent – District 3	X	
	François Lessard	Membre parent – District 4	X	
	Maxime Paradis	Membre parent – District 5	X	
Administrateurs représentant les membres du personnel	Alexandre Dumas	Membre du personnel enseignant	X	
	Cléo Guillemette	Membre du personnel professionnel non enseignant	X	
	Alexis Perrault	Membre du personnel de soutien	X	
	Martin Thériault	Directeur d'établissement d'enseignement	X	
	Luc Grandchamp	Membre du personnel d'encadrement	X	
Administrateurs représentant les membres de la communauté	Carole Bourgault	Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines	X	
	Hélène Petit	Personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel	X	
	Nadia Cloutier	Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles	X	
	France Dumont	Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires		X
	VACANT	Personne âgée de 18 à 35 ans		
Autres participants (sans droit de vote)	Martial Gaudreau	Directeur général	X	
	Annie Garon	DGA, secrétaire générale et responsable des communications	X	
	Dany Grégoire	Représentante du personnel d'encadrement accompagnant le directeur général	X	
Invitées	Mélissa Francoeur	Directrice du service des ressources financières et matérielles	X	
	Chantal Arseneault	Coordonnatrice au service des ressources humaines	X	

**1. Constatation du quorum et ouverture de la séance**

La secrétaire générale constate le quorum, conformément à l'article 160 de la *Loi sur l'instruction publique* et le directeur général souhaite la bienvenue aux membres.

**2. CA23-347 – Ordre du jour**

Sur la proposition de madame Annie Hébert, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

<b>Général</b>
1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
<b>Période de questions réservée au public</b>
<b>Points de décisions</b>
3. Plans d'effectifs 2023-2024
3.1. Personnel de soutien en adaptation scolaire
3.2. Personnel de soutien - Modification
3.3. Personnel professionnel - Modification
4. Cessions de contrat de transport
4.1. David Gaudreau inc. – circuit 603
4.2. David Gaudreau inc. – circuits 614 et 617
<b>Points d'information</b>
5. <i>Loi sur le protecteur national de l'élève</i>
6. Comité de travail du CA du 19 septembre 2023 - Annulation
<b>Période de questions réservée au public</b>
<b>Levée de la séance et prochaine séance</b>
7. Levée de la séance
8. Prochaine séance : 26 septembre 2023

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3.1**

#### **CA23-348 – Plan d'effectifs 2023-2024 – Personnel de soutien en adaptation scolaire**

Considérant la recommandation formulée suite aux séances d'affectation du personnel de soutien en adaptation scolaire, tenues les 26 juin 2023 et 10 août 2023;

Sur la proposition de madame Hélène Petit, il est résolu d'adopter le plan d'effectifs 2023-2024 du personnel de soutien en adaptation scolaire, lequel est joint en annexe CA435-2023-2024-001 du présent procès-verbal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3.2**

#### **CA23-349 – Création de poste – Concierge classe II – Poste de personnel de soutien – régulier temps partiel – 25 h/sem. – École Saint-Paul**

Considérant la fin imminente du contrat d'entretien ménager à l'école Saint-Paul;

Considérant le montant anormalement élevé de la soumission reçue du seul soumissionnaire conforme suite à l'appel d'offres fait par l'équipe des ressources matérielles;

Considérant que l'école a des besoins en entretien ménager dès le 1er octobre 2023 à raison de 25 h/sem.;

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu :

- a) de ne pas considérer la soumission de l'unique soumissionnaire Plus – Services entretien ménager, pour un montant de 335 354 \$ pour trois ans, au motif que celle-ci est supérieure au budget prévu pour l'octroi de ce contrat, comme le prévoit l'article 1.12.01 du devis d'appel d'offres;
- b) de créer le poste de concierge classe II à 25 h/sem. - régulier à temps partiel pour l'école Saint-Paul et de modifier en conséquence le plan d'effectifs 2023-2024 du personnel de soutien (CA435-2022-2023-007), adopté le 23 mai 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3.3**

#### **CA23-350 – Reclassification – Animatrice à la vie étudiante – Régulier temps plein – 35 h/sem. – Polyvalente Montignac**

Considérant le dépôt d'une demande de reclassification présentée par madame Caroline Binette;

Considérant que l'analyse faite par le service des ressources humaines démontre que les tâches de madame Binette correspondent majoritairement à l'emploi d'animatrice à la vie étudiante;

Considérant l'obligation du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons de répartir équitablement ses ressources entre ses établissements;

sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu de procéder à la reclassification du poste de technicienne en loisir détenu par madame Caroline Binette à la fonction d'animatrice à la vie étudiante de la catégorie d'emploi des professionnels, poste régulier temps plein de 35 h / sem. à la Polyvalente Montignac, et ce, rétroactivement au 6 juillet 2023 et de modifier en conséquence le plan d'effectifs du personnel professionnel 2023-2024 (CA435-2022-2023-006) ainsi que le plan d'effectifs du personnel de soutien (CA435-2022-2023-007), adoptés le 23 mai 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.1**

#### **CA23-351 – Cession de contrat de transport – David Gaudreau inc. – circuit 603**

Considérant la demande de David Gaudreau inc. de céder à Autobus G. Ashby inc. le contrat de transport n° C22280018, correspondant au circuit 603 dans le secteur de St-Isidore, lequel se termine le 30 juin 2028;

Considérant que le transporteur acquéreur est Autobus G. Ashby inc., un transporteur déjà à contrat avec le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant que Autobus G. Ashby inc. s'engage à honorer toutes les dispositions du contrat de transport scolaire liant actuellement David Gaudreau inc. au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu que :

- a) le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons accepte la cession du contrat de transport n° C22280018, correspondant au circuit 603 dans le secteur de St-Isidore, lequel se termine le 30 juin 2028, liant actuellement David Gaudreau inc., cédant, en faveur de Autobus G. Ashby inc., cessionnaire, étant entendu que tous et chacun des termes et conditions prévus à ce contrat seront entièrement respectés par Autobus G. Ashby inc.;
- b) cette cession soit effective au 30 août 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **4.2**

### **CA23-352 – Cession de contrat de transport – David Gaudreau inc. – circuits 614 et 617**

Considérant la demande de David Gaudreau inc. de céder à Vausco inc. le contrat de transport n° C22280018, correspondant aux circuits 614 et 617 dans le secteur de Chartierville et La Patrie, lequel se termine le 30 juin 2028;

Considérant que le transporteur acquéreur est Vausco inc., un transporteur déjà à contrat avec le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant que Vausco inc. s'engage à honorer toutes les dispositions du contrat de transport scolaire liant actuellement David Gaudreau inc. au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Sur la proposition de monsieur Maxime Paradis, il est résolu que :

- a) le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons accepte la cession du contrat de transport n° C22280018, correspondant aux circuits 614 et 617 dans le secteur de Chartierville et La Patrie, lequel se termine le 30 juin 2028, liant actuellement David Gaudreau inc., cédant, en faveur de Vausco inc., cessionnaire, étant entendu que tous et chacun des termes et conditions prévus à ce contrat seront entièrement respectés par Vausco inc.;
- b) cette cession soit effective au 30 août 2023.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **Points d'information**

##### **5.**

#### **Loi sur le protecteur national de l'élève**

La secrétaire générale présente aux membres des documents portant sur la *Loi sur le protecteur national de l'élève*.

##### **6.**

#### **Comité de travail du CA du 19 septembre 2023 - Annulation**

Le directeur général informe les membres que le comité de travail du conseil d'administration prévu le 19 septembre 2023 est annulé, faute de sujets.

#### **Période de questions réservée au public**

N/A.

##### **7.**

#### **Levée de la séance**

À 19 h 25, sur la proposition de madame Annie Hébert, la séance est levée.

##### **7.**

#### **Prochaine séance**

Le mardi 26 septembre 2023 à 19 h.

---

M. Antoine Prévost, président

---

Me Annie Garon, secrétaire générale